



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026 PROCES VERBAL N°36

Réunion plénière du 27/04/ 2026

Lieu : Montivilliers

Président intérim : Mr Thomas NIEMIER

Membres participants : Mrs Thierry BLONDEL - Dominique FONTAINE - Luc DUVAL

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles , seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation , il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

ADOPTION PV

En l'absence d'observation le procès-verbal n°34 est adopté à l'unanimité des membres présents.

CIVILITE

Les membres de la commission départementale des compétitions masculines jeunes présentent leurs sincères condoléances à la famille suite au décès de Mr VAUTIER Jean Marc.

DEMISSION

Suite à la démission de Monsieur OLIVIER Denis de la commission en qualité de président de séance pour raison personnelle.

Les membres de la commission le remercie pour le travail effectué au sein de la commission , de son dévouement et son engagement envers le DFSM.

NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Mr Thomas NIEMIER acceptant de prendre la fonction de président intérim , la commission retient à l'unanimité des membres présents cette candidature en attendant la validation part le comité directeur du DFSM.

DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

U18 D2 poule A du 28 mars 2026

Match n°55531190: ES DU MONT GAILLARD (22) / ESM GONFREVILLE L'ORCHER (22)

Réserve d'après match de ES DU MONT GAILLARD

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux du 15 avril 2026 publié le 20 avril 2026.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

U13 D3 poule B du 4 avril 2026

Match n°55531099: FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (5) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (2)

Réclamation d'après match de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux du 15 avril 2026 publié le 20 avril 2026.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

U15 D2 poule H du 21 mars 2026

Match n°55533264: YERVILLE FC (21) / O PAVILLAIS (2)

Match arrêté à la 46ème minute

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 9 avril 2026 publié le 15 avril 2026. La commission donne match à rejouer le 2 mai 2026.

U18 D2 poule F du 21 mars 2026

Match n°55532335: FC DU NORD OUEST (1) / GRPT US CRIEL EU FC (21)

Match arrêté à la 55ème minute

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 9 avril 2026 publié le 15 avril 2026.

La commission donne match à rejouer le 2 mai 2026 sur les infrastructures de CRIEL EU FC.

U15 D2 poule B du 21 mars 2026

Match n°55532739: CS SERVICE MUNICIPAUX LE HAVRE (2) / AC ST ROMAIN COLBOSC (2)

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 9 avril 2026 publié le 15 avril 2026.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain

U15 D2 poule I du 21 mars 2026

Match n°55547247: GRPT ELBEUF.CLEON.CAUDEBEC (3) / US MESNIL ESNARD FRAN (2)

Match arrêté à la 88ème minute

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 9 avril 2026 publié le 15 avril 2026.

Donne match perdu par pénalité (0pt) à GRPT ELBEUF.CLEON.CAUDEBEC (3) pour faits disciplinaires sur le score de 0 but à 3 buts pour en faire bénéficier US MESNIL ESNARD FRAN (2) sur le score de 3 buts à 0 but.

Rencontre du 1/4/2026

U15 D1

Poule A

Match n°55532535: ESPC ST GILLES ETAINHUS (1) / RC PORT DU HAVRE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ESPC ST GILLES ETAINHUS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et délégué).

U13 D1

Poule A

Match n°55530849: US LUNERAYSIENNE (4) / GRAND QUEVILLY FC (5)

La commission inflige une amende de 10€ à US LUNERAYSIENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et délégué).

Poule B

Match n°55530893: OLYMPIA'CAUX FOOTBALL (5) / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT (6)

La commission ouvre un droit d'évocation sur cette rencontre.

Dossier placé en attente d'homologation.

U13 D3

Poule G

Match n° 55531328: AS ST ADRESSE BUT 3/CS SERV MUN LE HAVRE 3

La commission inflige une amende de 10€ à CS SERV MUN LE HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n° 55531331: OH TREFILERIE NEIGES 5/ES DU MT GAILLARD 5

La commission inflige une amende de 30€ à ES DU MT GAILLARD (pour non utilisation de la FMI) de son fait.

La commission inflige une amende de 10€ à OH TREFILERIE NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence numéro de licence arbitre assistant 1).

District de Football de Seine-Maritime

240 rue Notre-Dame de Pontmain, 76760 Yerville - 02 76 52 81 72

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

La commission inflige une amende de 10€ à ES DU MT GAILLARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

U13 D4

Poule B

Match n°55531685: AS BOUILLE MOULINAUX (1) / FC TOURVILLE LA RIVIERE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à AS BOUILLE MOULINAUX pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué).

Poule I

Match n°55532202: AS OURVILLAISE (2) / ENT.ALBATRE.GASEG (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ENT.ALBATRE.GASEG pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule L

Match n°55532448: HAVRE CAUCRIAUVILLE S (7) / AS STE ADRESSE BUT (2)

La commission inflige une amende de 30€ à HAVRE CAUCRIAUVILLE S pour non utilisation de la FMI

Rencontre du 3/4/2026

U13 D3

Poule B

Match n°55531101: GRAND COURONNE FC (3) / STADE SOTTEVILLE CC (3)

La commission inflige une amende de 10€ à GRAND COURONNE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué).

Rencontres du 4/4/2026

U18 D2

Poule G

Match n°55532393: FC BOOS (21) / S.DE GRAND QUEVILLY (21)

La commission inflige une amende de 10€ à S.DE GRAND QUEVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

U15 D2

Poule A

Match n°55532703: SAFRAN NORMANDIE SPORTS (1) / HAVRE AC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à SAFRAN NORMANDIE SPORTS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à HAVRE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule C

Match n°55532848: US DOUDEVILLAISE (2) / AS SASSETOT THEROULDEVILLE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à US DOUDEVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué)

Poule I

Match n°55533312: MAISON QUARTIER GRIEU (1) / US MESNIL ESNARD FRAN (2)

Réserve d'avant match de MAISON QUARTIER GRIEU (1)

Match transmis à la commission de discipline

Poule K

Match n°55533428: GRPT ELBEUF.CLEON.CAUDEBEC (5) / GRAND COURONNE FC (1)

La commission inflige une amende de 20€ à GRPT ELBEUF.CLEON.CAUDEBEC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs, arbitre assistant 1 et délégué)

U13 D1

Poule B

Match n°55530876: HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT (6) / SC FRILEUSE (3)

La commission ouvre un droit d'évocation sur cette rencontre .

Dossier placé en attente d'homologation.

Journée du 4/4/2026

U13 D1

Poule A

Match n°55530847: MONT SAINT AIGNAN (4) / QRM (4)

La commission inflige une amende de 30€ à MONT SAINT AIGNAN FC pour Non utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 10€ à QRM pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro d'identité de l'arbitre assistant 2).

Poule B

Match n°55532535: GRPT ST AUBIN VIGOR (4) / CS GRAVENCHON (4)

La commission inflige une amende de 10€ à CS GRAVENCHON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).

Poule C

U13 D2

Poule A

Match n°55530931: ESM GONFREVILLE (4) / OH TREFILERIE NEIGES (4)

La commission inflige une amende de 10€ à l'OH TREFILERIE NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence dirigeants banc de touche).

Poule B

Poule C

Match n°55530988: FC NEUFCHATEL EN BR (4) / FALAISES DU TALOU (4)

La commission inflige une amende de 10€ à FALAISES DU TALOU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule D

Match n° 55531014: QRM (5) / FUSC BOISGUILLAUME (6)

La commission inflige une amende de 10€ à QRM pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à FUSC BOISGUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n° 55531016: ISNEAUVILLE FC (1) / O DARNETAL (1)

La commission inflige une amende de 20€ à ISNEAUVILLE FC pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 10€ à ISNEAUVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence banc de touche et arbitre assistant 1).

Poule E

Match n°55531042 : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (4) / ECOLE DE FOOT ELBEUF (4)

La commission inflige une amende de 10€ à FC ST ETIENNE DU ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n°55531043: CMS OISSEL (3) / CO CLEON (3)

La commission inflige une amende de 10€ à CO CLEON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

U13 D3

Poule A

Match n°55531071: ROUEN SAPINS FC (4) / CA CHEMINOTS STEPHAN (3)

La commission inflige une amende de 10€ à ROUEN SAPINS FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule B

Match n°55531098: S DE GRAND QUEVILLY (1) / ST AUBIN FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à ST AUBIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Match n°55531099: FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (5) / AS MADRILLET CHAT BL (2)

Réserves d'après match de FC ST ETIENNE DU ROUVRAY le dossier est transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.

Poule C

Match n°55531126: A HOULMOISE BOND FC (1) / YVETOT AC (4)

La commission inflige une amende de 10€ au YVETOT AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55531128: MT ST AIGNAN FC (5) / ES MONTIGNY VAULP (2)

La commission inflige une amende de 10€ au MT ST AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

La commission inflige une amende de 10€ à l'ES MONTIGNY VAULP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule D

Match n° 55531154: FC BREaute BRETTEVILLE (1) / US ST MACLOU BRIERE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à FC BREaute BRETTEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n° 55531155: US LILLEBONNAISE (3) / CS GRAVENCHON (5)

La commission inflige une amende de 20€ à US LILLEBONNAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à CS GRAVENCHON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n° 55531157: CANY FC (2) / USF FECAMP (3)

La commission inflige une amende de 10€ à CANY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule E

Match n° 55531227: ES PLATEAU FOUC REAL (2) / AS OURVILLAISE (1)

La commission inflige une amende de 20€ à ES PLATEAU FOUC REAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

Match n°55531229: US LUNERAYSIENNE (2) / ENT CAUX FC OUVILLE (1)

La commission inflige une amende de 20€ à US LUNERAYSIENNE pour FMI non transmise dans les délais après la rencontre.

Match n°55531230: AS FAUVILLAISE (5) / AJ CAULLE BOSC HARD (2)

La commission inflige une amende de 10€ à AS FAUVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule F

Match n°55531256: GRPT CRIEL EU FC (1) / AC BRAY FORGES (2)

La commission inflige une amende de 30€ à GRPT CRIEL EU FC (pour non utilisation de la FMI) de son fait.

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT CRIEL EU FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro de match et banc de touche).

Match n°55531257: AS MESNIEROISE (1) / ES AUMALOISE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à ES AUMALOISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et arbitre assistant 2).

Poule G

Poule H

Match n° 55531356: ROGERVILLE FC (1) / ESPC ST GILLES ETAINHUS (3)

La commission inflige une amende de 30€ à ROGERVILLE FC pour non utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 10€ à ROGERVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de numero de match).

Match n° 55531358: US EPOUVILLE (5) / HAVRE AC (3)

La commission inflige une amende de 10€ à US EPOUVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

U13 D4

Poule A

Match n°55531438: ESP FOOTBALL (1) / ROUEN SAPIN FC (5)

Réserves d'après match de ESP FOOTBALL le dossier est transmis à la commission départementale des règlements et

contentieux

La commission inflige une amende de 10€ au ESP FOOTBALL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence arbitre).

La commission inflige une amende de 30€ au ROUEN SAPIN FC pour non utilisation de la FMI de son fait

La commission inflige une amende de 30€ au ROUEN SAPIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence arbitre assistant, absence banc de touche, absence signature feuille de match).

Match n°55531440: CO CLEON (4) / ST AUBIN FC (3)

La commission inflige une amende de 10€ au CO CLEON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule B

Match n°55531683: ISNEAUVILLE FC (3) / CMS OISSEL (4)

La commission inflige une amende de 30€ à ISNEAUVILLE FC pour non utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 10€ à ISNEAUVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence arbitre assistant 1 et banc de touche)).

La commission inflige une amende de 10€ à CMS OISSEL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence arbitre assistant 2 et absence banc de touche).

Poule C

Match n°55537950: CA CHEMINOTS STEPHAN (2) / GRAND QUEVILLY FC (3)

La commission inflige une amende de 10€ au CA CHEMINOTS STEPHAN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule D

Match n°55536688: US DE GRAMMONT (5) / GRAND COURONNE FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ au GRAND COURONNE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55536689: FC BONSECOURS S LEGER (2) / MAISON QUARTIER GRIEU (6)

La commission inflige une amende de 10€ au FC BONSECOURS S LEGER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule E

Poule F

Match n°55532028: AS GOURNAY FOOTBALL (2) / NEUVILLE AC (2)

La commission inflige une amende de 10€ au NEUVILLE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule G

Match n°55536617: MAURICE HOUPP MALAU (3) / US LONDINIÈRES (2)

La commission inflige une amende de 10€ à l'US LONDINIÈRES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule H

Poule I

Poule J

Match n°55536588: YERVILLE FC (2) / MAURICE HOUPP MAL (2)

La commission inflige une amende de 30€ à YERVILLE FC pour non utilisation de la FMI

Match n°55536591: O PAVILLAIS (4) / FC LE TRAIT DUCLAIR (2)

Forfait déclaré de FC LE TRAIT DUCLAIR (2) le vendredi 3 avril 2026 à 13h02

La commission jugeant en premier instance :

Donne match perdu par forfait à FC LE TRAIT DUCLAIR (2) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier O PAVILLAIS (4) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à FC LE TRAIT DUCLAIR une amende de 66€ pour forfait déclaré en application des droits du DFSM.

Match n°55536591: F LA BOUCLE DE SEINE (2) / US DES VALLEES (1)

La commission inflige une amende de 10€ à F LA BOUCLE DE SEINE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

Match n°55536593: US DES VALLEES (1) / MAURICE HOUPEVILLE MALAUNAY (2)

La commission inflige une amende de 10€ à US DES VALLEES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs, arbitre et arbitre assistant 1)

Poule K

Match n°55532418: RC NORMAND 2020 (1) / AS PETIVILLE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à RC NORMAND 2020 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à AS PETIVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55532419: ES YPREVILLAISE (1) / AS SASSETOT THEROULDEVILLE (3)

La commission inflige une amende de 20€ à ES YPREVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à AS SASSETOT THEROULDEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule L

Match n°55532447: US ST THOMAS (2) / LE HAVRE S PORT FOOT (2)

La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE S PORT FOOT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule M

Match n°55532775: OLYMPIA'CAUX FOOTBALL (4) / US EPOUVILLE (3)

La commission inflige une amende de 10€ à OLYMPIA'CAUX FOOTBALL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à US EPOUVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule N

Match n°55532803: SAFRAN NDIE SPORT (1) / RC HAVRAIS (2)

La commission inflige une amende de 10€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 2).

Match n°55532805: RC DU PORT DU HAVRE (3) / SC OCTEVILLE SUR MER (3)

Après plusieurs relances, absence de feuille de match.

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par pénalité à RC DU PORT DU HAVRE (3) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier SC OCTEVILLE SUR MER (3) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à RC DU PORT DU HAVRE une amende de 100€ pour non-respect des règlements en application des droits de pénalité du DFSM.

District de Football de Seine-Maritime

240 rue Notre-Dame de Pontmain, 76760 Yerville - 02 76 52 81 72

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

Poule O

Match n°55532876: ESPC ST GILLES ETAIN (2) / AC ST ROMAIN COLBOSC (4)

La commission inflige une amende de 10€ à ESPC ST GILLES ETAIN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

Match n°55532877: FC DU LITTORAL (1) / AS DE MONTIVILLIERS (2)

La commission inflige une amende de 10€ à FC DU LITTORAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

La commission inflige une amende de 10€ à AS DE MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 2).

Poule P

Match n°55536714: AJ CAULLE BOSCH HARD (3) / FC DU NORD OUEST (1)

La commission inflige une amende de 20€ à FC DU NORD OUEST pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 2).

Match n°55536715: US MESNIL ESNARD FRA (3) / ISNEAUVILLE FC (5)

La commission inflige une amende de 10€ à US MESNIL ESNARD FRA pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à ISNEAUVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 2).

Match n°55536716: ST JULIEN PT QUEVILLY (3) / MAISON QUARTIER GRIEU (3)

La commission inflige une amende de 10€ à ST JULIEN PT QUEVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule Q

Match n°55532904: FC OFFRANVILLAIS (4) / ENT EVS USL (13)

La commission inflige une amende de 10€ à FC OFFRANVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à ENT EVS USL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 2).

Poule R

Match n°55532976: ASL RAMPONNEAU FECAMP (1) / US DE BOLBEC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à US DE BOLBEC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 2).

Poule S

Journée du 11/4/2026

U13 D1

Poule B:

Match n° 55530900: SC FRILEUSE (3) / O. PAVILLAIS (5)

La commission inflige une amende de 10€ à O. PAVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro d'identité de l'arbitre assistant 2).

U13 D3

Poule C

Poule F

Match n°55532042 : FALAISE DU TALOU 3/AS GOURNAY FOOTBALL 2

La commission inflige une amende de 30 € à FALAISE DU TALOU pour non utilisation de la FMI

Poule J

Match n°55536597: US DES VALLEES 1/MAURICE HOUPP MALAU 2

La commission inflige une amende de 20 € US DES VALLEES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1 et arbitre).

U18 D1

Poule A

Match n°55531195: US EPOUVILLE (22) / AS FAUVILAISE (21)

La commission inflige une amende de 10€ à US EPOUVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence du numéro de licence du délégué)

Match n°55531196: ESM GONFREVILLE ORCHER (22) / AC ST ROMAIN COLBOSC (21)

La commission inflige une amende de 10€ à ESM GONFREVILLE ORCHER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ à AC ST ROMAIN COLBOSC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 2)

Match n°55531198: SC OCTEVILLE SUR MER (21) / ES DU MONT GAILLARD (22)

La commission inflige une amende de 10€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 1)

Poule B

Match n°55531298: FC TOTES (21) / FC LA VARENNE (21)

Forfait déclaré de FC LA VARENNE (21) le vendredi 10 avril à 8h16

La commission jugeant en premier instance:

Donne match perdu par forfait à FC LA VARENNE (21) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier FC TOTES (21) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à FC LA VARENNE une amende de 80€ pour forfait déclaré en application des droits du DFSM.

Poule C

Match n°55531396: STADE SOTTEVILLE (21) / AL DEVILLE MAROMME (22)

La commission inflige une amende de 10€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 2)

U18 D2

Poule A

Match n°55531726: CSS SER MUNICIPAUX (22) / ESPC ST GILLES ETAINHUS (21) (21)

La commission inflige une amende de 10€ à CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la

feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et arbitre assistant 1)

Poule B

Match n°55532071: GRPT ST AUBIN VIGOR (21) / AS ST ADRESSE BUT (21)

La commission inflige une amende de 10€ à AS ST ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et arbitre assistant 2)

Poule C

Poule D

Match n°55532241: PLATEAU QUINCAMPOIS (21) / FC BARENTINOIS (21)

La commission inflige une amende de 10€ à FC BARENTINOIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 2)

Poule E

Match n°55532286: AS MESNIEROISE (21) / FALAISE DU TALOU (22)

La commission inflige une amende de 30€ à AS MESNIEROISE pour non utilisation de la FMI

Match n°55532288: GRPT MOULIN ECALLES (21) / CA LONGUEVILLAIS (22)

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT MOULIN ECALLES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence du numéro de licence du délégué)

Match n°55532290: FC OFFRANVILLAIS (22) / NEUVILLE AC (21)

La commission inflige une amende de 10€ à FC OFFRANVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille (Absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 1)

Poule F

Match n°55532340: YERVILLE FC (21) / ENT CANTON.GOURNAY (21)

La commission inflige une amende de 10€ à YERVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille (Absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 1)

Match n°55532341: GRPT CRIEL EU FC (21) / RC ETALONDES (21)

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT CRIEL EU FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué)

Poule G

Match n°55532384: FC BONSECOURS (21) / G.ELBEUF.CLEON.CAUDEBEC (23)

La commission inflige une amende de 10€ à FC BONSECOURS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué)

Match n°55532388: GCO BIHORELLAIS (21) / STADE SOTTEVILLE CC (22)

Forfait non déclaré de STADE SOTTEVILLE CC (22)

La commission jugeant en premier instance:

Donne match perdu par forfait à STADE SOTTEVILLE CC (22) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier GCO BIHORELLAIS (21) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à STADE SOTTEVILLE CC une amende de 120€ pour forfait non déclaré en application des droits du DFSM.

Poule H

Match n°55532486: AS LONDAISE (21) / SC PETIT COURONNE (21)

La commission inflige une amende de 10€ à SC PETIT COURONNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille (Absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 2)

U15 D1

Poule A

Match n°55532530: RC DU PORT DU HAVRE (1) / OH TREFILERIE NEIGES (1)

La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et arbitre assistant 1)

Match n° 55532531: US LILLEBONNAISE (1) / ESPC ST GILLES ETAIN (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ESPC ST GILLES ETAIN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (4 personnes sur le banc).

Poule B

Poule C

Match n°55532648: YVETOT AC (2) / GRPT CRIEL EU FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à YVETOT AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence éducateur sur le banc de touche)

U15 D2

Poule A

Poule B

Match n°55532741: RC HAVRAIS (1) / CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE (3)

La commission inflige une amende de 10€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 1)

Match n°55532745: RC DU PORT DU HAVRE (3) / LE HAVRE FC 2012 (1)

La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence numéro de licence du délégué)

La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence éducateur sur le banc de touche)

Poule C

Match n°55532844: AS SASSETOT THEROULDEVILLE (1) / US DE BOLBEC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à US DE BOLBEC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 2)

Poule D

Match n°55532944: STADE VALERIQUEAIS (1) / AS FAUVILLAISE (3)

La commission inflige une amende de 10€ à STADE VALERIQUEAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué)

Poule E

Match n°55533050: AS ST PIERRE VARENGEVILLE (1) / CANTELEU FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à AS ST PIERRE VARENGEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué)

Match n°55533052: ROUEN SAPIN FC (2) / ISNEAUVILLE FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à ISNAUVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence du numéro de licence de l'arbitre assistant de 2)

Poule F

Match n°55533112: FC LA VARENNE (1) / ISNEAUVILLE FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à FC LA VARENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué)

Match n°55533115: AS CANTON D'ARGUEIL (1) / PLATEAU QUINCAMPOIS (1)

Forfait déclaré de AS CANTON D'ARGUEIL le vendredi 10 avril à 12h55

La commission jugeant en premier instance:

Donne match perdu par forfait à AS CANTON D'ARGUEIL (1) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier PLATEAU QUINCAMPOIS (1) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à AS CANTON D'ARGUEIL une amende de 74€ pour forfait déclaré en application des droits du DFSM.

Match n°55532042: FALAISE DU TALOU (3) / AS GOURNAY FOOTBALL (2)

La commission inflige une amende de 30€ à FALAISE DU TALOU pour non utilisation de la FMI

Poule G

Match n°55533210: FALAISE DU TALOU (2) / FC DIEPPE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à FALAISE DU TALOU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence d'éducateur sur le banc de touche)

Match n°55533213: E V SAANE LUNERAY (1) / ENT ASM USL (1)

La commission inflige une amende de 10€ à E V SAANE LUNERAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué)

Poule H

Poule I

Match n°55547252: FC TOURVILLE LA RIVIERE (1) / GRPT ELBEUF CLEON CAUDEBEC (3)

Forfait déclaré de FC TOURVILLE LA RIVIERE

La commission jugeant en premier instance:

Donne match perdu par forfait à FC TOURVILLE LA RIVIERE (1) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier GRPT ELBEUF CLEON CAUDEBEC (3) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à AS CANTON D'ARGUEIL une amende de 74€ pour forfait déclaré en application des droits du DFSM.

Match n°55547254: REUNIONNAIS FC (1) / CMS OISSEL (3)

Forfait non déclaré de Réunionnais Fc

La commission jugeant en premier instance:

Donne match perdu par forfait à REUNIONNAIS FC (1) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier CMS OISSEL (3) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à REUNIONNAIS FC une amende de 111€ pour forfait non déclaré en application des droits du DFSM.

La commission inflige également une amende de 10€ à REUNIONNAIS FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence d'éducateur sur le banc de touche)

Poule J

Match n°55547297: FC BONSECOURS S LEGE (1) / FC BOOS (1)

La commission inflige une amende de 10€ à FC BONSECOURS S LEGE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué)

Match n°55547298: GRPT ELBEUF.CLEON.CAUDEBEC (4) / MONT ST AIGNAN FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à MONT ST AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence d'éducateur sur le banc de touche)

Poule K

Match n°55533421: ST AUBIN FC (2) / FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ST AUBIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué)

Le Président intérim

Thomas NIEMIER



Le Secrétaire

Thierry BLONDEL

